Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-D_2025_140-DE

N° 2025_140 **15/12/2025**

DECISION PRISE en APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le Président de REDON Agglomération,

L'entreprise NOZ située au 1 rue de Briangaud à Redon et représentée par la SCI Perspective bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public depuis le 1er novembre 2016 lui permettant d'occuper une parcelle appartenant à Redon Agglomération. Elle bénéficie ainsi d'un nombre acceptable de places de parking dans l'attente de la réalisation de nouveaux stationnements. Cette autorisation a été renouvelée le 1er novembre 2019.
Le 1er novembre 2022, l'entreprise NOZ a demandé à renouveler la convention pour 3 années supplémentaires soit jusqu'au 31 octobre 2025.
Elle est à nouveau renouvelée par la présente pour deux années supplémentaires dans les mêmes conditions.

PAR CES MOTIFS

DECIDE

- **de louer, à titre précaire et révocable, l'emprise située Rue de Briangaud.**
  - Date de début de l'occupation : 1er novembre 2025
  - Durée : deux années
  - Redevance : 100 euros par an
- **d'intervenir à la signature de l'avenant n°3 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.**

Christophe BIDAUD
le 15/12/2025 13:58:07 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34